

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité- Justice

Ministère de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement

الوزارة العامة للحكومة
Ministère Secrétariat Général du Gouvernement
Visa : D.G. L.J.E. O. تاشير

VISA LEGISLATION

001460

Arrêté /M.E.R.S.E/fixant le calendrier des vacances scolaires pour l'année scolaire 2025-2026

La Ministre de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement ;

- ❖ Vu la loi n° 2022 - 023 du 17 août 2022, relatif à la loi de l'orientation du Système Educatif National ;
- ❖ Vu le décret n° 2011 - 034 du 1^{er} février 2011, portant réorganisation du Baccalauréat national, modifié par le décret n° 2011 - 334 du 18 décembre 2011, le décret n° 2016 - 130 du 12 juillet 2016 et le décret n° 2018 - 005 du 10 janvier 2018 ;
- ❖ Vu le décret n° 2018 - 006 du 10 janvier 2018, portant réorganisation du diplôme du Brevet d'études du premier cycle secondaire ;
- ❖ Vu le décret n° 157 - 2007 du 06 septembre 2007, relatif au Conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- ❖ Vu le décret n° 143.2024 du 06 août 2024, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- ❖ Vu le décret n° 079-2021 du 31 mai 2021, fixant les attributions du Ministre de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif et l'organisation de l'administration centrale de son département ;
- ❖ Vu l'arrêté n° 492 du 05 mai 2004, portant réorganisation de l'examen du concours de fin d'études fondamentales.

Arrête

Article premier : Les classes des établissements scolaires sous la tutelle du Ministère de l'Education et de la Réforme du Système d'Enseignement vaqueront, à l'occasion des fêtes Officielles et Religieuses, selon les modalités suivantes :

- pour les fêtes officielles : le jour de la fête ;
- pour les fêtes religieuses : la veille, le jour de la fête et le lendemain.

Article 2 : Les classes vaqueront en outre :

1. Vacances de fin du 1^{er} trimestre : du vendredi 26 Décembre 2025, après les cours au lundi 05 janvier 2026 à 8 heures ;
2. Vacances de fin du 2^{ème} trimestre : du vendredi 27 mars 2026, après les cours au lundi 06 avril 2026 à 8 heures ;

3. Grandes Vacances :

- a. Pour les élèves non candidats à un examen national : du vendredi 19 Juin 2026 à la fin de l'examen jusqu'au lundi 05 octobre 2026 à 8 heures ;
- b. Pour le personnel d'encadrement et le personnel manutentionnaire : du vendredi 07 août 2026 au lundi 21 septembre 2026 à 8 heures ;
- c. Pour le personnel enseignant concerné par les examens et concours nationaux : les vacances débuteront après l'achèvement de tous les travaux liés aux examens.

Article 3 : Une permanence sera assurée dans chaque Direction Régionale de l'Education et dans chaque établissement de l'enseignement secondaire.

Les Directions Régionales de l'Education devront faire parvenir aux directions centrales concernées avant le lundi 29 juin 2026, le planning des permanences.

Article 4 : La Directrice Générale de l'Enseignement et le Directeur des Examens et Concours sont chargés – chacun en ce qui le concerne – de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

01 DEC 2025
Nouakchott le.....

HOUDA BABAH



Ampliations :

- P.M/S.G.G
- M.S.G.P.R
- M.E.R.S.E
- D.G.E
- D.E.C
- J.O
- Wilayas
- A.N

